

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de BEDOUES,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2008 d'intégrer le budget de l'Eau dans le budget de la Commune,

Arrête

Article 1^{er} *Le budget de l'Eau sera dissolu avec effet au 31 décembre 2008*

Article 2 *l'actif et le passif du budget de l'Eau sera repris sur le budget principal de la Commune au 1^{er} janvier 2009.*

Fait à BEDOUES, le 1 avril 2009.

Le Maire, Christian BATAILLE.